

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2023

AFFAIRE N°2023-CM/029 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION JEUNESSE LOISIRS (A.J.L)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 30 mars 2023.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 22 mars 2023.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20

Absents : 9

Représentés : 5

Total des votes : 25

Le Maire,



Stéphane FOUASSIN

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars à 17h22 le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUASSIN, Maire de la Commune de Salazie.

Présents : Stéphane FOUASSIN - PAPAYA Marie Sidoleine – DAMOUR Marcel Gérard – VIADERE Marie Ange - MAILLOT Yann – ELISABETH Marie Jeanne – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie - LUCILLY Harry – FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent – GARRYER Patrick – MAZAGRAN Daniella - BRANCALIN Sandrine - SINAPIN Marie Jacqueline - ROBERT Laurencine - RAYAPIN Marie Kenny – ECLAPIER Eric – ELISABETH Karine.

Absents : PAUSE Jean Claude – TECHER Sophie – TECHER Paulin – PADRE Hermina – BOYER Laurent – CHARLEMAGNE Jules Thierry – DELAMOTHE Jean Bernard – PAPAYA Mélissa – SISAHAYE Teddy.

Ont voté par procuration : PAUSE Jean Claude (procuratation donnée à MOREAU Jules Mario) – TECHER Sophie (procuratation donnée à SINAPIN Marie Jacqueline) – PADRE Hermina (procuratation donnée à ROBERT Laurencine) – CHARLEMAGNE Jules Thierry (procuratation donnée à HOAREAU Marie Nathalie) – PAPAYA Mélissa (procuratation donnée à ELISABETH Karine).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 07./04/2023

Accusé de réception en préfecture
 974-219740214-20230328-2023-CM-029-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2023
 Date de réception préfecture : 07/04/2023

Page 1 sur 2

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

En partenariat avec la collectivité, l'Association Jeunesse Loisirs (A.J.L) de Salazie met en place chaque année un programme d'activités de loisirs éducatifs à destination de l'enfance et de la jeunesse :

- Projet CLAS : Contrat local d'aide à la parentalité ;
- Projet REAAP : Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Parentalité : Unité et Coopération) ;
- Soutien des actions sportives.

Elle s'est également engagée dans le domaine de l'environnement afin d'aménager et entretenir les sentiers et places publiques du territoire. Pour ce faire elle s'appuie sur le dispositif « Ateliers chantiers d'insertion » (A.C.I).

Ces activités contribuent à l'épanouissement de la population du cirque, apportant aux publics concernés : socialisation, apprentissage de la citoyenneté, élargissement des pratiques sportives... Aussi, la collectivité souhaite soutenir financièrement le programme de l'A.J.L à hauteur de 84 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits dans le cadre du budget primitif 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (25 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 84 000 € pour l'année 2023 à l'Association Jeunesse Loisirs (A.J.L).**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2023 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Anais FANNIO



Pour copie conforme,
Le Maire,

Stéphane FOURCIN



Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20230328-2023-CM-029-DE
Date de rétrotransmission : 07/04/2023
Date de réception préfecture : 07/04/2023